

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles

M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Pôle CREAHD : Construction Ressources Environnement Aménagement et Habitat Durables - Programme d'actions 2010 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Construction Ressources Environnement Aménagement et Habitat Durables (CREAHD) propose de réaliser, en 2010, un programme d'actions relatif à l'animation de la filière écoconstruction.

1/ Présentation de la CDPEA

Le Pôle CREAHD - Construction, Ressources, Environnement, Aménagement et Habitat durables – est une association loi 1901 qui réunit en région Aquitaine plus d'une centaine d'adhérents du domaine de l'aménagement et de la construction (entreprises, établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche publics ou privés, etc.), engagés dans une démarche d'innovation en développement durable. Il est à rapprocher du fonctionnement d'un cluster ou d'un pôle de compétitivité.

Sa vocation est de développer la recherche et l'innovation dans le domaine des nouveaux matériaux et leur agencement en systèmes constructifs, qui permettront de construire des bâtiments et des infrastructures en respectant les exigences du développement durable. Ces sujets sont traités sur l'ensemble du cycle de vie de la construction, dans une approche globale des ouvrages construits.

Il est composé de 3 collèges d'adhérents : Entreprises, Fédérations professionnelles et organismes consulaires ; Organismes de recherche et de formations ; Collectivités, acteurs du développement et maîtres d'ouvrage.

2/ Présentation du plan d'actions proposé

La proposition de programme d'actions s'appuie sur **trois axes** :

- **Diffusion des nouvelles technologies constructives dans les grands projets d'agglomération** : le pôle est associé aux différents projets de construction et d'aménagement en cours et à venir : Plan Campus, Opération d'intérêt National (OIN) Euratlantique, Ecoparc de Blanquefort et Pôle de l'Intelligence Environnementale de Bègles, LGV Sud-Europe Atlantique, A 65 entre Pau et Bordeaux....Le pôle souhaite mettre ces zones d'expérimentation (ouvrages ou aménagements expérimentaux) à disposition de la recherche et de l'innovation menés par les laboratoires aquitains et les entreprises du pôle.
- **Labellisation de projets d'innovations et de recherche** : le CREAHD fonctionne dans une logique de pôle de compétitivité par le lancement d'appels à projets. Il a ainsi lancé en 2009

son 2e appel à projet où 12 projets ont été labellisés pour un montant total de 7 millions d'euros. En 2010, un appel à projet CREAHD, en collaboration étroite avec la Région Aquitaine, visera à faire émerger, dans le champ des thématiques du Pôle CREAHD, des projets **d'innovation de recherche et transfert de technologies** du secteur professionnel de la construction et de l'aménagement, dans une logique de développement durable.

- **Actions de communication sur la construction durable :** En 2010, le CREAHD continuera ses actions de communication régulière auprès de la presse régionale, des PME et des acteurs locaux institutionnels (envoi automatique de newsletters, rencontres individualisées, etc.) avec son propre site internet www.creahd.com et le centre de ressources www.constructionsdurablesaquitaine.com. Le CREAHD poursuivra son effort de communication en s'associant à des événements et en organisant ses 2èmes Rencontres de l'Innovation de la Construction et de l'Aménagement durables.

3/ L'intérêt du plan d'actions pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

Le renforcement de l'action du CREAHD participe de la volonté de devenir un site de référence en s'affirmant comme le centre de convergence nationale en matière de retour d'expérience sur l'utilisation des éco-matériaux et des systèmes constructifs durables. A travers les actions engagées (labellisation, sensibilisation, diffusion des pratiques, veilles réglementaires et technologique..), l'action du CREAHD permet de structurer une filière et un pôle de compétence lisible et visible sur le sujet de la construction durable. Dans le gisement des emplois verts, l'écoconstruction occupe une place importante notamment en raison du grand enjeu de la rénovation du bâtiment.

Dans le cadre de l'émergence d'un pôle éco-construction sur l'Ecoparc de Blanquefort, le pôle CREAHD rejoindra prochainement les locaux de la pépinière au même titre qu'a pu le faire la CDPEA (Constructions Durables et Performances Energétiques en Aquitaine). La stratégie poursuivie étant que s'opèrent des synergies entre des opérateurs intervenant sur les nouvelles techniques de construction.

4/ Le plan de financement

La participation de la Communauté Urbaine sollicitée par l'association CREAHD en 2010 représente un montant global de 30 000 € TTC.

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Organisation de rencontres manifestations et conférences	28 000	Autofinancement	80 000
Outils d'informations et de communication	20 000	Subventions publiques	
Charges de fonctionnement	20 000	- <i>CONSEIL REGIONAL</i>	110 000
Salaires	160 000	- <i>CUB</i>	30 000
		- <i>ADEME</i>	8 000
TOTAL CHARGES	228 000	TOTAL PRODUITS	228 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Entendu le rapport de présentation,
- Considérant l'intérêt du programme d'actions de l'association CREAHD eu égard aux enjeux de la diffusion du développement durable dans les procédés constructifs.

Décide

- Article 1 : d'accompagner le programme d'actions de l'association CREAHD présenté au titre de l'année 2010,
- Article 2 : l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € TTC au titre du programme d'actions 2010, au bénéfice de l'association CREAHD,
- Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2010 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2010**

PUBLIÉ LE : 2 AOÛT 2010

M. JEAN-JACQUES BENOIT